



Quel préavis pour un garage

Par **dezecolles**, le **18/11/2008** à **19:10**

Bonjour, mon agence a reçu le préavis (en recommandé) le 14 novembre 2008. Ils me disent que mon préavis ira jusqu'au 31 janvier 2009.
J'ai vu une question similaire, mais sauf erreur pas de réponse sur la durée de ce préavis.
Légalement, ont ils le droit de me faire payer ce box plus de 2 mois alors que je vais vivre à 50 km.
Est-il normal qu'ils ne prennent en compte ma demande qu'au début du mois de décembre et pas de mi-novembre ??
(J'ai signé un bail, je suis dans les cartons là mais je le cherche pour vérifier s'il y a une clause là dessus.)
Merci !